



LA NECESSITE D'UN PLAN DE RELANCE POUR LE TRANSPORT ROUTIER

Pour assurer le maintien d'une économie vitale pour la France, les transporteurs de marchandises n'ont pas baissé le rideau face au COVID 19.

La plupart ont continué de faire rouler leurs camions avec un remplissage d'à peine 50 %.

STOP!

Le transport routier de marchandises à un besoin urgent de plan de relance.

En synergie avec la FNTR, l'**UNOSTRA** en rappelle les 4 mesures indispensables aux 36 000 TPE – PME du transport routier de marchandises, afin qu'elles continuent de participer au relèvement de l'économie nationale.

- L'exonération de tout ou partie des charges sociales et fiscales pour les entreprises du secteur dont les clients auraient eux-mêmes fermé ;
- Une prorogation des mesures de chômage partiel pour les entreprises tant que l'activité n'est pas revenue à la normale ;
- Report au 1er janvier 2022 de la diminution programmée de 2 €/hl, soit deux centimes par litre du remboursement partiel de TICPE sur le gazole professionnel des transporteurs routiers instaurée par la Loi de finances 2020 ;
- L'intégration d'un pied de facture COVI pour faire face aux coûts générés par l'intégration des différentes mesures.

Paris le 20 mai 2020